



# Fondation de l'Ordre des Chevaliers de Rondmons

**CE DOCUMENT EST UN EXEMPLE**

**Adresse juridique :**

Me Nicolas Grand  
Avocat et notaire  
Rue de l'Eglise 75  
CH-1680 Romont

Monsieur

Alain MUSTER

2, rue du Lieu-dit

F-12345 Ville-de-France

**Etude et Courrier :**

Avenue de la Gare 5  
CH-1630 Bulle  
Tél. : 0041 (0)79 210 8000  
info@rondmons.org

Bulle, le 15 juillet 2020

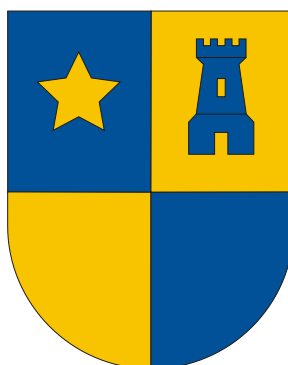
## Procédure d'acquisition d'un titre de la Fondation

Cher Monsieur MUSTER,

C'est avec plaisir que notre Fondation a **enregistré** le choix de votre blason selon vos indications du 15 juillet 2020 et nous vous en remercions.

Ce **blason** et ce **nom** de chevalerie, certifiés uniques et protégés par le notaire, figurent dans notre Armorial et vous seront attribués, en cas d'acquisition d'un titre, sous le nom de :

**de La Tour Smalt d'Armor**



dont voici une prévisualisation sommaire du blason qui sera vectorisé finement par la suite.

A noter : Il est possible de faire une **dérogation** sur le blason ou sur le patronyme (3<sup>ème</sup> nom), pour des raisons personnelles. Si en l'occurrence, vous désirez modifier le blason ou remplacer **d'Armor** par un autre nom, nous pouvons le faire contre une faible redevance.

Voici la suite de la procédure formelle en vue de l'acquisition de votre titre :

1. Vous avez **parcouru les pages** de notre site web et vous avez lu la documentation, notamment au sujet du cadre légal des titres émanant de notre institution et vous avez pris connaissance du Protocole sur les droits des Chevaliers.
2. Vous avez pris connaissance du **Droit de Sceau** des titres dont l'acquisition est basée sur le principe « Vous aidez la Fondation et vous recevez un titre en remerciements », soit :  
CHF 1'500.- ou € 1'500.- pour le titre de Chevalier-Farge  
CHF 7'500.- ou € 7'500.- pour le titre de Baron-Farge  
CHF 80.- / 150.- ou € 80.- / 150.- pour une dérogation éventuelle sur le titre et/ou le blason.

3. Ainsi nous vous confirmons la bonne réception de votre premier acompte de **€ 300.-** du **15 juillet 2020** pour le titre de **Chevalier-Farge** selon votre demande et nous vous en remercions sincèrement.

4. Si vous êtes d'accord avec notre proposition de blason et de titre, nous vous prions de nous le **confirmer** à l'adresse e-mail suivante : [info@rondmons.org](mailto:info@rondmons.org) avec les mentions : « j'accepte la proposition » et « Je ferai un règlement en une fois » ou « Je ferai un règlement en plusieurs fois » et un commentaire si nécessaire.

5. Pour **effectuer un versement**, vous avez le choix entre diverses possibilités aux coordonnées figurant sur la page de contact de notre site web.

6. Une fois que la Fondation aura perçu l'entier de votre Droit de Sceau (en une fois ou en plusieurs fois), elle éditera votre **Lettre de Chevalerie** attestant de la propriété de votre titre avec le blason et vous avertira personnellement sur son mode de remise.

Le **dossier** comprendra :

- Votre Lettre de Chevalerie sur papier parchemin scellé
- L'attestation du notaire sur la protection de votre titre
- Une lettre d'investiture
- Un protocole relatif à votre titre
- Une copie du Testament du Chevalier de Rondmons
- Un acte de droit sur la légalisation des titres
- Un ruban et une épinglette (décorations pour boutonnière)
- Un dépliant de la Fondation
- Par email, votre blason vectorisé au propre pour votre usage personnel.

En principe nous vous enverrons le tout par poste recommandée. A noter aussi que l'épée n'est plus d'actualité depuis passablement de temps et a été remplacée par les décorations. Pour des dispositions particulières n'hésitez pas à nous en faire la demande.

7. **Important** : tant que le Droit de Sceau n'est pas entièrement acquitté avec la Lettre de Chevalerie qui l'homologue, un **titre** ne bénéficie d'aucune protection et de fait ne peut pas être porté légalement. Cette présente procédure ne constitue en aucun cas une preuve d'acquisition du titre et le blason ne peut pas être utilisé indépendamment

8. Nous restons bien évidemment à **votre disposition** pour répondre à toutes vos questions par téléphone ou par e-mail.

Nous vous rappelons en outre que les personnes possédant un titre de la Fondation jouissent de privilèges et d'une **liberté totale**. Il n'y a pas de contrainte, pas de cotisation annuelle et pas de mystère.

« La voie chevaleresque n'appartient pas à un glorieux passé. Il est possible pour chacun de nous, selon notre propre aspiration, de la suivre. » Nil Obstat.

En nous réjouissant de vous compter bientôt parmi les Chevaliers de notre Armorial et dans l'attente de vous remettre sans doute bientôt votre titre officiellement, nous vous prions d'agréer, Cher Monsieur MUSTER, nos salutations les plus cordiales.



**Fondation de l'OCR**

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'P. Bertherin'. The signature is fluid and cursive.

Pierre Bertherin  
Président